



Ecole Supérieure des Carrières de l'Artisanat et des Métiers
 Association Loi 1901
 N° SIRET : 380 566 653 00032
 Numéro déclaration organisme de formation: 72 3302543 33
 25ter, rue du Cardinal Richaud - 33 300 Bordeaux
 05 57 59 25 43
contact@escam.fr

ECOLE DE CONDUITE DE VEHICULE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur Voiture de Transport avec Chauffeur Recyclage Programme de formation

Public visé :

Chefs d'entreprises/Salarié(e)s/Demandeurs d'emploi titulaires de la carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

Objectif(s) pédagogiques :

Actualiser ses connaissances. Formation continue obligatoire des conducteurs de VTC
 (Arrêtés du 06 avril et du 11 août 2017 relatif à la formation des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur)

Prérequis :

Etre en possession d'une carte professionnelle de conducteur de VTC

Durée :

14 heures répartie en deux journées discontinues

Déroulé de la formation :

1 ^{ère} journée 7 heures	SECURITE ROUTIERE Connaître les points essentiels de l'évolution du code de la route. Analyse des causes et statistiques des accidents de la route. Connaître et être capable de comprendre le système du permis à points	3,5 heures
	DROIT DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES : Quels sont les transports publics particuliers de personnes (T3P) Connaître les dispositions réglementaires communes à ces trois activités professionnelles. Être capable de trouver les informations relatives à l'évolution de la réglementation ; les outils nécessaires au suivi de cette évolution.	3,5 heures
2 ^{ème} journée 7 heures	Module optionnel : <ul style="list-style-type: none"> • GESTION ET DEVELOPPEMENT COMMERCIAL : Spécificités des prestations commerciales VTC Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (les réseaux sociaux, les applications spécifiques à la profession) OU • ANGLAIS : proposer à un client étranger un service de qualité optimale OU • PSC : prévention des risques et premiers secours 	3,5 heures
	REGLEMENTATION SPECIFIQUE A L'ACTIVITE DE VTC Quelles sont les dispositions spécifiques à l'activité de conducteur de VTC Connaissance des nouvelles règles Etude de l'arrêté préfectoral départemental, son contenu, son application. Être capable de trouver les informations relatives à l'évolution de la réglementation ; les outils nécessaires au suivi de cette évolution.	3,5 heures



Ecole Supérieure des Carrières de l'Artisanat et des Métiers

Association Loi 1901

N° SIRET : 380 566 653 00032

Numéro déclaration organisme de formation: 72 3302543 33

25ter, rue du Cardinal Richaud - 33 300 Bordeaux

05 57 59 25 43

contact@escam.fr

ECOLE DE CONDUITE DE VEHICULE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

La pédagogie sera participative et active. Présentiel requis.

Salle de formation équipée d'ordinateurs, d'un écran Led mural et d'un tableau interactif, borne wifi et connexions internet possibles.

Suivi et évaluation :

Le suivi de l'exécution de l'action et l'appréciation des résultats provisoires ou définitifs relèvent de l'appréciation de l'équipe enseignante et du responsable de la formation. Toutes les dispositions prévues par le code de l'éducation et le code du travail sont applicables pour garantir le bon déroulement du parcours de formation : résultats d'exercices, rapport ou mémoire, comptes rendus, attestation individuelle, feuille d'émargement, mesures correctives en cas de difficultés rencontrées par le stagiaire, mesure d'exclusion en cas de manquements au règlement intérieur de l'établissement, etc...

Evaluation des résultats : évaluation des acquis du stagiaire pendant et à l'issue de la formation sous forme de tests réguliers de contrôle des connaissances et mises en situation.